

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Entretien avec Olivier Grenon-Andrieu
Français expatriés aux Émirats arabes unis et charia : quelles incidences en cas de décès ?

Propos recueillis par Annabelle Pando

CHRONIQUE

Page 6

■ Droit du tourisme

Laboratoire de recherche juridique
(LARJ - EA 3603), université Lille Nord
de France, université du Littoral Côte
d'Opale

**Chronique de droit du tourisme n° 8
(Janvier 2015 - Mars 2016)
(4^e partie)**

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

**Hodler, Monet, Munch : peindre
l'impossible**

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Français expatriés aux Émirats arabes unis et charia : quelles incidences en cas de décès ? 120w8

Entretien avec Olivier GRENON-ANDRIEU, président d'Equance

Propos recueillis par Annabelle PANDO

Focus sur les dispositions à prendre en amont d'une expatriation et sur place pour éviter l'application de règles peu protectrices du conjoint survivant en cas de décès aux Émirats arabes unis.

Les 20 000 Français expatriés aux Émirats arabes unis doivent prendre de nombreuses dispositions en France et sur place pour éviter qu'en cas de décès pendant l'expatriation, la charia et ses règles peu protectrices de la famille ne leur soient applicables. Olivier Grenon-Andrieu, président d'Equance, en présente les enjeux.

Les Petites Affiches - Que représente la population française expatriée aux Émirats arabes unis ?

Olivier Grenon-Andrieu - Chaque année de nombreux Français partent vivre aux Émirats arabes unis, où la population est à 80 % composée d'expatriés. En 2015, ils étaient 20 638 Français, soit 7 % de plus que l'année précédente, selon les chiffres de la diplomatie, principalement installés pour des raisons professionnelles. Pour les expatriés, la protection financière du patrimoine et, par là même, la protection

de la famille, dépend, en grande partie, du nouveau pays de résidence. Il est donc essentiel d'être bien informé avant de partir sur les règles locales applicables pour les anticiper et, le cas échéant, les corriger en s'organisant dans son pays d'origine et sur place, dès l'arrivée. C'est d'autant plus important lorsque le pays d'accueil, comme les Émirats arabes unis, prévoit des lois éloignées de notre culture familiale, juridique et sociale, notamment en matière de dévolution successorale et de protection du conjoint survivant.

LPA - Quelle est la loi applicable au décès d'un expatrié français ?

O. G.-A. - En matière de succession internationale, les règles ont changé. Avant le 17 août 2015, en cas de décès à l'étranger, c'était la loi civile du dernier domicile du défunt qui s'appliquait pour les successions de biens mobiliers, et celle du pays où sont situés les biens immobiliers pour ces derniers.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34